

# **Ne parlez de "souveraineté européenne" (sic) que si vous souhaitez la fin de la République française !**

L'idée d'une « souveraineté européenne » (sic) repose sur une promesse séduisante mais profondément illusoire, et potentiellement dangereuse. Elle prétend répondre aux défis technologiques, économiques et géopolitiques contemporains en substituant à la souveraineté des nations une souveraineté fédérale, supranationale supposée plus efficace face aux grandes puissances mondiales. Or, cette construction repose sur une confusion fondamentale entre mutualisation des moyens et dilution de la responsabilité politique.

Les promoteurs de cette souveraineté européenne sont souvent ceux qui, au cours des dernières décennies, ont accompagné le transfert progressif de nos dépendances stratégiques vers des acteurs extérieurs, notamment américains. En matière numérique, industrielle et même militaire, les États européens ont accepté – parfois au nom de l'ouverture des marchés, parfois au nom d'une modernité économique présentée comme inéluctable – d'abandonner des capacités essentielles. Face au constat tardif de cette dépendance, ces mêmes acteurs proposent aujourd'hui de déplacer le centre de gravité décisionnel vers Bruxelles, comme si l'échelle institutionnelle suffisait à recréer une autonomie stratégique disparue.

Cette approche repose sur un postulat contestable : celui selon lequel la masse critique institutionnelle produirait mécaniquement la puissance politique et technologique. L'histoire démontre pourtant que l'innovation, la stratégie industrielle et la capacité d'adaptation naissent rarement

d'architectures bureaucratiques lourdes et éloignées des réalités politiques nationales. La centralisation supranationale tend, au contraire, à ralentir la prise de décision, à uniformiser les réponses et à dissoudre la responsabilité démocratique dans des mécanismes de compromis permanents. C'est aussi le meilleur moyen de provoquer des chocs asymétriques, nés de l'application d'une seule et même politique à des nations aux agrégats économiques considérablement disparates.

La souveraineté véritable suppose l'existence d'un peuple doué d'une même langue, capable de désigner ses gouvernants, de contrôler leurs décisions et, en dernier ressort, de les sanctionner. Or, l'Union européenne, par sa nature institutionnelle, demeure un espace de négociation entre États, administrations et intérêts économiques, mais non un espace politique pleinement démocratique au sens classique du terme. Transférer à ce niveau les choix structurants en matière technologique, industrielle ou stratégique reviendrait à éloigner encore davantage ces décisions du contrôle direct des citoyens.

Comme l'a si bien déclaré Arnaud Montebourg à l'occasion de notre colloque de septembre 2024, nous n'avons pas décollé la tête du Roi pour aujourd'hui laisser choir notre souveraineté dans le panier en osier de Bruxelles. Sauf à susciter sur notre sol des jacqueries d'un genre nouveau.

À l'inverse, les nations possèdent une agilité politique que les structures supranationales peinent à reproduire. Elles peuvent expérimenter, adapter rapidement leurs politiques publiques, mobiliser leur cohésion sociale et définir des priorités industrielles cohérentes avec leur modèle démocratique. L'histoire économique montre que les grandes stratégies industrielles réussies – qu'il s'agisse du nucléaire civil français, du modèle industriel allemand ou des politiques technologiques américaines – ont toujours reposé sur des décisions politiques clairement assumées par des États

souverains.

Cela ne signifie nullement que la coopération européenne doive être rejetée. Bien au contraire, elle peut constituer un levier puissant à condition de reposer sur des mécanismes contractuels souples entre nations souveraines. Des alliances ciblées, réversibles et fondées sur des intérêts stratégiques clairement identifiés permettraient de mutualiser les investissements, de partager les compétences et de coordonner certaines politiques industrielles sans pour autant dissoudre la souveraineté démocratique. Une Europe des projets, des coopérations et des partenariats stratégiques préserverait la capacité d'initiative des États tout en leur permettant de peser collectivement dans la compétition mondiale.

La construction d'une souveraineté européenne intégrée risquerait au contraire d'aboutir à une dépossession progressive des peuples de leur capacité à orienter leurs choix politiques, économiques et technologiques. En transférant des compétences essentielles à des institutions éloignées du suffrage direct et du débat démocratique national, elle affaiblirait le principe même de responsabilité politique qui fonde l'idée républicaine.

Car la République ne se limite pas à une organisation administrative : elle repose sur la souveraineté populaire, sur la capacité d'un peuple à décider librement de son destin collectif et à exercer un contrôle permanent sur ceux qui gouvernent en son nom. En substituant à cette souveraineté incarnée une pseudo-souveraineté artificielle, diffuse, technocratique et partiellement dépolitisée, ce projet d'une souveraineté européenne porterait en lui le risque d'une rupture fondamentale avec l'héritage républicain.

Ainsi, sous couvert de renforcer notre autonomie stratégique, l'avènement d'une souveraineté européenne pourrait en réalité consacrer l'effacement progressif de la souveraineté nationale et, avec elle, la disparition du cadre politique dans lequel

s'exerce la volonté populaire. En ce sens, loin de constituer un prolongement de la République, une telle évolution pourrait bien en marquer l'aboutissement ultime : sa dilution, puis sa disparition.